

Communiqué n° 29 du 8 septembre 2021

VITICULTURE

DROSOPHILA SUZUKII

Les conditions météorologiques actuelles sont, dans la majorité du vignoble, défavorables à l'activité de *D. suzukii*. Les parcelles situées en zones sensibles présentent néanmoins un risque d'infestations de l'insecte en raison de l'augmentation du niveau de population en cette période de l'année et du phénomène de concentration des individus dans les zones sensibles en période sèche. **Pour anticiper les attaques, identifiez les parcelles à risque, mettez en place les mesures prophylactiques, éventuellement optez pour une mesure complémentaire.**

Les parcelles sensibles présentent les caractéristiques suivantes

- **Environnement de la parcelle** : proximité de forêt, proximité de fruits à noyaux, proximité de milieux aquatiques, protégé du vent, enherbement dans la zone des grappes
- **Cépages** : Dunkelfelder, Gamay, Gamaret, Garanoir, Diolinoir, Pinot noir, Humagne rouge, Syrah, Cornalin, Eyholler roter
- **Conduite / taille** : diable / papillon, interligne < 140 cm, hauteur fil porteur < 50 cm, forte vigueur
- **Caractéristiques du raisin** : grappes compactes, pellicules fines, blessures

Mesures prophylactiques indispensables

- Effeillage adapté de la zone des grappes
- Enherbement bas durant la maturation
- Eviter les blessures des grappes
- Ne pas restituer le marc dans le vignoble jusqu'à la fin des vendanges
- Eliminer les éventuels foyers de pourriture

Mesures complémentaires

- Pose de filets latéraux à mailles fines (8x3 mm)
- Kaolin (argile, Surround 2 %; 24 kg/ha) si des pontes sont observées (trous <1 mm sur baie saine)

En cas de suspicion d'attaque de *D. suzukii* sur une parcelle, vous pouvez apporter vos échantillons à l'office de la viticulture selon la méthodologie suivante :

- Prélever 50 **baies saines** par parcelle de manière aléatoire dans la parcelle et sur la grappe
- Avec un ciseau, prélever les baies **avec le pédicelle** (sans pédicelles les baies éclatent et ne pourront pas être contrôlées)
- Mettre les baies dans un **sachet étiqueté** : Nom, Prénom, n° de téléphone, Commune, n° parcelle, lieu-dit, cépage
- Apporter les échantillons les **lundis et mardis** à l'office de la viticulture

Résultats des contrôles de pontes dans les baies

Chaque semaine, des échantillons de baies issus d'un réseau de parcelles sensibles sont contrôlés par l'office de la viticulture. L'intensité des attaques dans ces parcelles permet d'évaluer la pression du ravageur en temps réel. Le détail des résultats est visible sur : <https://www.agrometeo.ch/viticulture/drosophila-pontes> (mis à jour tous les jeudis en fin de journée).



CONTROLE DE MATURITE DES PRINCIPAUX CEPAGES

Le suivi du contrôle officiel de maturité a débuté le 31 août. Les résultats hebdomadaires sont disponibles tous les mardis en fin d'après-midi et accessibles électroniquement via notre site internet <https://www.vs.ch/web/sca/controle-de-maturite-des-raisins> ou via notre application AgriVS. Les résultats à venir seront également diffusés au travers de ce communiqué.

2021	Chasselas			Gamay			Pinot noir			Rhin		
Date	Oe	g/l	g	Oe	g/l	g	Oe	g/l	g	Oe	g/l	g
31.08	60.9	9.8	2.91	66.2	14.8	2.01	72.2	12.8	1.67	65.4	12.7	2.11
07.09	68.5	8.3	2.99	74.2	12.7	1.97	81.3	10.7	1.65	75.6	10.2	2.11

Evolution hebdomadaire de la teneur en sucre naturel en °Oechsle (°Oe), du taux d'acidité totale (g/l) et du poids moyen du grain de raisin (g).

Service cantonal de l'agriculture